



Avis modificatif d'ouverture

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde organise, pour la région Nouvelle-Aquitaine et la région Occitanie, au titre de l'année 2020

LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET LE 3^{ème} CONCOURS D'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL (CATEGORIE A)

CONDITIONS D'ACCES

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret du 13 février 2007.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

REPARTITION DES SPECIALITES

SPECIALITE	POSTES			CDG ORGANISATEUR	LIEUX DES EPREUVES
	EXT.	INT.	3 ^e ccrs		
Administration générale	134	66	20	CDG de la Gironde Immeuble Horiopolis 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 33049 BORDEAUX CEDEX Tél. 05 56 11 94 30 www.cdg33.fr	Bordeaux et sur plusieurs sites du ressort territorial coordonné
Analyste	11	4			
Urbanisme et développement des territoires	23	12	5		

DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE
Mardi 24 mars 2020	Mercredi 27 mai 2020	Jeudi 4 juin 2020	Jeudi 19 novembre 2020

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale en précisant la voie d'accès et la spécialité, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité, indiqué dans le tableau ci-dessus selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).